

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Demande d'autorisation environnementale pour l'extension du site de production d'emballages alimentaires souples**

**par la société AMCOR Flexibles Packaging France  
453 boulevard de la République sur la commune de Frogès**

**Siège social : 1 rue de Mantes – 92700 Colombes**

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2022-06-03 du 3 juin 2022 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 40 jours, est prescrite du lundi 4 juillet 2022 à 9h au vendredi 12 août 2022 à 12h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

**Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'Autorité Environnementale, est consultable :**

- **en mairie de Frogès, siège de l'enquête**, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **sur le site internet à l'adresse suivante** : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>),
- **sur un poste informatique** accessible gratuitement au sein de la mairie de Frogès.

**Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :**

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de Frogès,
- **par courriel** à l'adresse suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au vendredi 12 août 2022 à 12h,
- **par voie postale** à la mairie de Frogès, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Frogès, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (cf. lien supra).

Le commissaire enquêteur, M. Jean-Pierre BLACHIER, ingénieur DRIRE en retraite, expert près la Cour d'appel de Grenoble, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Frogès, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 4 juillet 2022 de 9h à 12h
- mardi 12 juillet 2022 de 9h à 12h
- jeudi 21 juillet 2022 de 9h à 12h
- vendredi 5 août 2022 de 9h à 12h
- vendredi 12 août 2022 de 9h à 12h

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

**Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :**

- M. Jim DAVRIL, directeur du site, par téléphone au : 04.76.45.30.06 et 06.85.67.56.94 ou par courriel : [jim.davrill@amcor.com](mailto:jim.davrill@amcor.com) ;
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Frogès, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.